

# tre les « boues rouges »



Scarlino 2. Il est revendiqué par le Fronte paisanu.

Même si dans l'île, nombreux sont ceux qui ne veulent pas cautionner la violence des manifestations, encore moins l'attentat, la cause de la Corse unie avait déjà gagné la bataille de l'opinion, au point de pousser les pollueurs à rendre des comptes devant les tribunaux. Le procès qui s'ensuit, à Livourne, du 3 au 27 avril 1974, s'annonce compliqué malgré tout. Les dirigeants de la Montedison comparaissent, inculpés pour non-respect de la loi italienne du 14 juillet 1965 qui protège la pêche en mer. Une brèche législative que M<sup>e</sup> Christian Huglo (lire par ailleurs), le jeune avocat français relayé devant la juridiction toscane par des confrères italiens, a préalablement identifiée pour arracher les poursuites. Mais en face, la défense met tout en œuvre pour faire valoir le caractère anti-constitutionnel de cette loi.

La Montedison mobilise les grands maîtres du barreau italien, dont trois professeurs de renommée internationale. La mission de cette véritable armée, faire échec à « la Rivoluzione di Corsica ». Invoquant l'impossibilité de faire le lien entre les effets d'une pollution supposée et les déversements de la société toscane, la défense livre une âpre bataille de procédure, jusqu'à tenter de déstabiliser *il Pretore*\*\* mais le jeune juge Gianfranco Viglietta, 32 ans, s'appuie sur sa parfaite connaissance d'un dossier de 5 000 pages pour résister à la pression des innombrables questions de droit. L'autorité du magistrat et sa grande rigueur morale pèseront sur l'issue du procès qui condamne la Montedison.

Son président, Eugenio Cefis, et quatre autres dirigeants, écopent de trois mois et 20 jours de prison avec sursis. Le ministère public avait requis 14 mois ferme, sans doute évités par la reconnaissance de la société du caractère polluant de ses déchets, avec l'engagement d'en recycler 400

tonnes à terre et d'en neutraliser 2 500 à la chaux ventilée. La puissance chimique est battue par la petite île de Corse sur ses propres terres. Le feuilleton judiciaire n'est pas terminé pour autant.

La Montedison fait appel du jugement prononcé le 27 avril 1974, ouvrant alors une période plus méconnue de l'affaire des « boues rouges », laquelle va ramener le dossier en Corse.

L'appel ne servira à rien, la Montedison profitant, en fait, d'une loi votée par le parlement italien, laquelle abroge la loi précédente sur laquelle se sont appuyées les poursuites. C'est la relaxe automatique pour la société italienne qui bénéficie d'un véritable coup de théâtre législatif. M<sup>e</sup> Huglo saisit alors le Tribunal de grande instance de Bastia pour reprendre le combat qui décide, le 7 décembre 1976, d'ordonner les expertises qui n'aboutiront que 9 ans plus tard, pour condamner de nouveau la Montedison à payer 500 000 francs aux deux départements de la Corse au titre des dommages à l'image de marque. Pour la première fois dans l'histoire du droit français, le « dommage écologique » est jugé. Il rapporte 170 000 euros aux pêcheurs corses. L'atteinte à la chaîne alimentaire par les « boues rouges » est bel et bien reconnue. Nous sommes en 1985, l'année du point final de la bataille historique pour la cause environnementale.

C'est pourtant le procès de Livourne que l'histoire retiendra, l'instant où le réquisitoire d'un ministère public parla « au nom du genre humain ».

NOËL KRUSLIN

\* Sources : Éditions de Nice-Matin de l'époque ; tome 5 du *Mémorial des Corses* ; ouvrage *Avocat pour l'environnement* (Christian Huglo, 2013) ; archives personnelles des acteurs de l'époque, sollicités pour la réalisation de ce dossier.

\*\* Désignation du magistrat qui, en Italie, assure à la fois l'instruction du dossier et la présidence du procès.

des scientifiques démissionnent de leurs fonctions officielles, même le prince Rainier III se fait entendre depuis son rocher monégasque. Face à cet élan sans précédent, le gouvernement français se fige en publiant ce que la Corse qualifiera de document de la honte. Sous l'autorité de Robert Poujade, alors ministre de l'Environnement, un livre blanc met en exergue les idées de la discordance :

les effets des rejets sur l'écologie marine ne sont pas certains, l'état du droit international ne les interdit pas.

## Les maîtres du barreau italien pour défendre la Montedison

Jusqu'à ce que, depuis Livourne, le juge Viglietta prononce, le 15 septembre 1973, l'in-

terdiction d'appareillage des deux navires de la Montedison qui accomplissaient la sinistre besogne. La multinationale italienne gèrera le jeu des annulations et reconductions de ses autorisations provisoires, tout en faisant valoir, dans sa communication, le caractère inoffensif de ses déversements.

Entre-temps, en Corse, la colère s'est transformée en vio-

lence. Les manifestations se sont multipliées, jusqu'à de graves dérapages qui conduiront à l'arrestation d'Edmond Simeoni et Vincent Duriani.

C'est aussi dans ce contexte que l'action violente clandestine préfigure l'avènement du FLNC qui verra le jour trois ans après. Dans la nuit du 13 au 14 septembre, un attentat à l'explosif est perpétré dans le golfe de Follonica sur le

## Le « Viking du droit » pour avocat

« La Montedison pouvait aligner 434 milliards de lires de capital, la Corse, Marseille et Bastia annonçaient des millions de plaignants, et on allait voir ce qu'on allait voir. » L'avocat des « boues rouges » a écrit son livre\*, en 2013, comme il plaidera 39 ans plus tôt, à Livourne, lors du procès historique du mois d'avril 1974.

À 80 ans, il fait encore tourner son cabinet d'avocat à Paris, avec son épouse Corinne Lepage, qui fut ministre de l'Environnement, mais en 1973, Christian Huglo était un jeune avocat trentenaire qui se spécialisait dans le droit public. Ses attaches corses de l'époque ont pourtant fait de lui l'avocat français de l'île dans l'affaire des « boues rouges ». Une révélation pour celui qui trouva alors sa véritable voie professionnelle. « C'est dans ce dossier que j'ai découvert le rapport entre le droit et l'écologie », insiste celui qui deviendra « le Viking du droit », l'avocat combatif qui plaidera par la suite les plus grandes affaires environnementales.

De l'*Amoco Cadiz* à la pollution du Rhin, en passant par l'*Erika* ou encore les grands dossiers des centrales nucléaires. En 1973, sa rencontre avec l'architecte Paul Casalonga, qui présidait à l'époque la Jeune chambre économique d'Ajaccio, fut sa porte d'entrée dans le dossier des « boues rouges ». « Je m'en étais ouvert à Pierre Ferrari, un ami corse professeur de droit qui parlait l'italien, pour qu'il me trouve les bons textes, et j'avais fini par trouver une loi de 1965 qui me fit comprendre que le droit italien était le terrain le plus favorable pour s'emparer de ce dossier. Il était déjà très généreux pour la protection des espèces en haute mer, ce qui n'était pas le cas en France. Voilà pourquoi j'avais déposé plainte à Livourne. J'avais fait une conférence de presse pour expliquer tout ça, et aussitôt,



M<sup>e</sup> Christian Huglo fut, à 31 ans à l'époque, l'avocat de la Corse contre les boues rouges. Depuis lors, il est devenu une référence française dans la défense des dossiers environnementaux.

DOC CM

François Giacobbi, qui m'avait pris comme avocat, m'a fait rencontrer Jacques Fusella, le premier prud'homme des pêcheurs de Bastia, et le maire de la ville. »

## « Il fallait faire cesser cet égout industriel »

Christian Huglo ira jusqu'à rallier les villes de Marseille et de Nice à la cause qu'il défendait, et comprit très vite qu'il n'y avait rien à attendre de l'État français, ni du « ballet des manœuvres diplomatiques pendant lesquelles son homologue italien lui faisait remarquer qu'il n'avait pas de leçons à donner, que ses usines faisaient encore pire dans la Manche. Des usines que j'avais d'ailleurs fait condamner dans les affaires des boues rouges de la Baie de Seine et de Grand-Fort-Philippe ».

50 ans après, Christian Huglo évoque avec émotion le dossier corse qui fut, pour sa carrière, une vraie révélation, marquant le début de sa notoriété en tant que spécialiste de l'environnement. Fier d'être allé jusqu'au bout, d'avoir fait condamner la multinationale qui se souciait peu de l'avenir de la petite île de Corse, son défenseur martèle encore aujourd'hui : « Il fallait faire cesser cet égout industriel, mais vous savez, l'affaire des boues rouges a eu des retombées bien au-delà de la Corse, dans le droit. Pour la première fois, on affirmait la compétence d'une juridiction nationale sur l'espace internationale, hors juridiction des États. Ce fut aussi l'avènement du "dommage écologique", avec toutes les conventions qui en sont sorties. Ce dossier sera aussi à la source du droit européen de l'environnement. »

N.K.

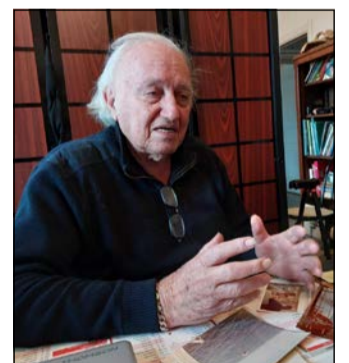
\* « Avocat pour l'environnement »

## Dérouté vers le Scarlino Primo

Aujourd'hui âgée de 88 ans, Jean-Valère Geronimi préside toujours l'association U Marinu. Il y a 50 ans, en pleine affaire des « boues rouges », l'ingénieur océanographe était en mission professionnelle au large des Baléares.

« Je travaillais à l'époque pour le Muséum d'histoire naturelle de Paris. Nous nous spécialisons dans la formation des eaux profondes en Méditerranée. C'est dans ce cadre-là que j'étais à bord du navire scientifique le Jean-Charcot. » Cette mission est alors interrompue par le ministère de l'Environnement qui réquisitionne le Jean-Charcot pour tout autre chose que sa vocation scientifique. « On nous demandait de mettre le cap sur Toulon pour partir ensuite rejoindre le Scarlino Primo, le navire de la Montedison, sur l'espace de déversement des déchets. On nous demandait, en fait, de suivre le navire et de faire des prélèvements, pour "montrer que les déversements n'étaient pas aussi nocifs" qu'on le prétendait. »

Jean-Valère Geronimi se souvient, une fois sur place, être monté à bord du Scarlino 1. « Quand il a su que j'étais Corse, le commandant de ce navire a pris peur par rapport aux événements. Je l'avais immédiatement rassuré en lui disant que je n'étais là qu'en



Jean-Valère Geronimi était alors ingénieur océanographe pour le Muséum d'histoire naturelle.

N. K.

tant que scientifique. Par la suite, alors qu'il scrutait l'horizon avec ses jumelles, le commandant a dit, à un moment donné "bandera corsa". Un bateau de la prud'homme des pêcheurs s'approchait de nous. Il y avait à bord, entre autres, Jacques Fusella, avec un représentant du Centre de recherche de biologie et d'océanographie. Ils étaient là parce qu'ils ne faisaient pas confiance à la mission diligentée par le ministère. Quant à moi, je m'étais fait copieusement insulter par ceux qui, non seulement ignoraient que j'étais corse, mais qui, en plus, pensaient que j'appartenais à la Montedison. »

N. K.